

Solution biocontrôle Mildiou & Oïdium

# Roméo® booste les défenses immunitaires de vos vignes

## BÉNÉFICES

Roméo®, la solution biocontrôle pour construire des itinéraires innovants, en lien avec les attentes de la société.

**Roméo® optimise le recours aux solutions conventionnelles :**  
Pour un message nouveau vers les consommateurs

**Roméo®, le biocontrôle SDN\* facile d'emploi :**  
Pour vous simplifier le quotidien

**Roméo® une solution fiable :**

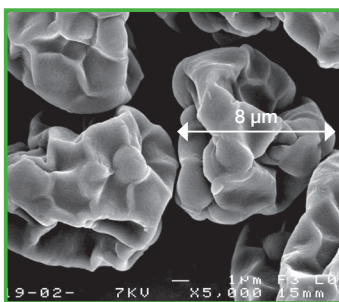
- Pour des programmes mildiou et / ou oïdium renforcés grâce à son effet SDN\*
- Pour produire un raisin de qualité

\* SDN : Stimulateur des Défenses Naturelles

➔ Tout en limitant l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT)

## ROMÉO®, OPTIMISE L'USAGE DES SOLUTIONS CONVENTIONNELLES

Roméo® est un Stimulateur des Défenses Naturelles (SDN). Il renforce les capacités de défense de la vigne contre les attaques de mildiou et/ou d'oïdium.



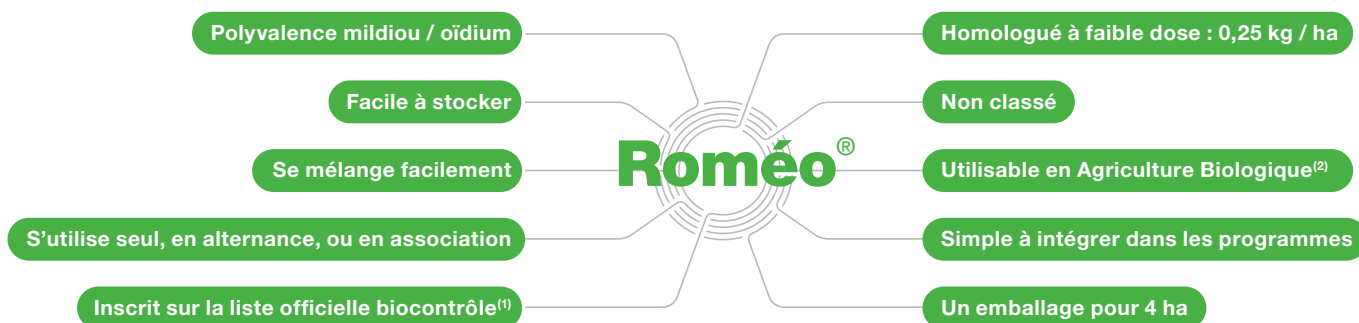
Roméo® à base de Cerevisane : photo de parois de levure de *Saccharomyces cerevisiae* souche LAS 117, au microscope électronique (SEM)

Roméo® est composé de parois de levure. En tant que substance naturelle, il est :

- Sans LMR
- Avec une faible ZNT : 5 m
- Non classé



## ROMÉO®, LE BIOCONTRÔLE FACILE D'EMPLOI



(1) au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime  
(2) conformément au règlement en vigueur

# ROMÉO® OPTIMISE L'EFFICACITÉ DE VOS PROGRAMMES

À positionner en préventif pour un meilleur effet SDN



## ■ MILDIOU\*

Roméo® + partenaire à dose modulée (avec un minimum de 75% de la dose homologuée)



Programme de référence à pleine dose

## ■ OÏDIUM\*

Roméo® solo ou Roméo® + partenaire à dose modulée (avec un minimum de 75% de la dose homologuée)



Programme de référence à pleine dose



\* dans le cadre de positionnement respectant les préconisations d'emploi ci-dessous.

## PRÉCONISATIONS D'EMPLOI

### ■ Roméo® s'emploie :

- En préventif
- À la dose homologuée de 0,25 kg/ha
- En soignant la qualité de pulvérisation

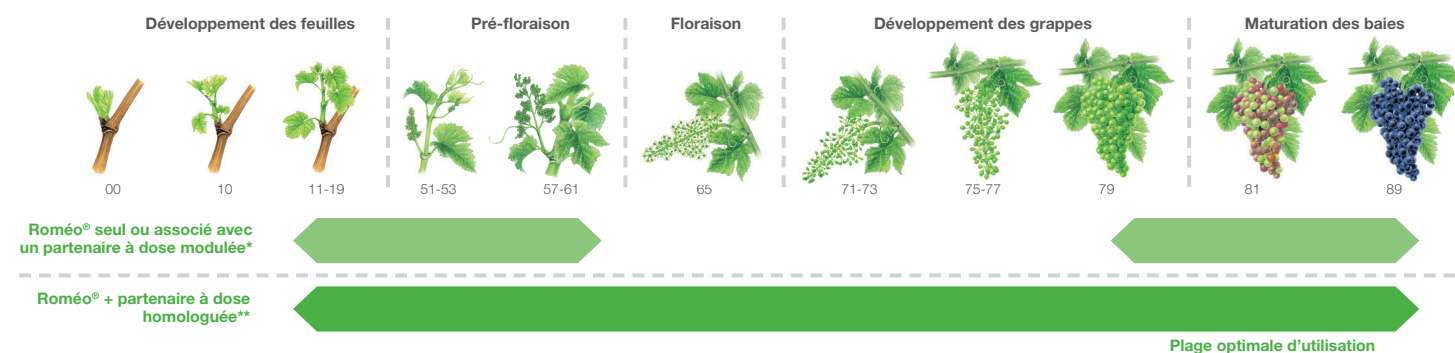
### ■ Selon le contexte de la parcelle\* :

- Intervalle à respecter entre 2 applications : 7 jours
- En association, à la cadence du partenaire (conventionnel ou autorisé en Agriculture Biologique)

\* Le contexte parcellaire doit intégrer l'analyse des risques incluant le cépage, la pluviométrie, la pression parasitaire etc.



## EXEMPLES NON EXHAUSTIFS DE PROGRAMME



\* Selon le produit partenaire, une modulation de dose est envisageable.  
\*\* Pour les produits à base de Cuivre et de Soufre : dose pratique utilisée.

## QU'EST-CE QUE ROMÉO® ?

AMM	N° 2170654
Matière active	94,1% Cerevisane (Paroi de levure <i>Saccharomyces cerevisiae</i> souche LAS117)
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Conditionnement	<b>1 kg</b>
Usages autorisés	Vigne, stimulateur de défenses naturelles, mildiou, oïdium, botrytis
Dose autorisée	0,25 kg / ha, intervalle minimum de 7 jours entre 2 applications
Période d'emploi autorisée	BBCH 12 = deux feuilles étalées BBCH 89 = les baies sont mûres
Nombre maximum d'applications	10 applications par saison
Délai d'emploi avant récolte	1 jour
ZNT aquatique	5 m
Délai de rentrée	8 h sous abri. Non pertinent en plein champ.

Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299

Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A), EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1. EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus l'EPI vestimentaire. Protections respiratoires certifiées : demi-masque avec filtre P3. Lunettes certifiées norme EN 166

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation Agraxine. © Marque déposée Agraxine - Non classé. Produit de bio-contrôle. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Crédits photos : BASF, Istock, SeanShot-Getty Images. Référence du document 922VIFE0421R - Avril 2021.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**